

**FONDATION ART-THERAPIE
Genève**

**Rapport de l'organe de révision sur le
contrôle restreint au conseil de fondation**

Comptes annuels 2022

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint au conseil de fondation
FONDATION ART-THERAPIE, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau sur la variation du capital et annexe) de la fondation ART-THERAPIE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations continues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision. Les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 ont été contrôlés par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 24 mai 2022, une opinion de contrôle non modifiée sur ces comptes annuels

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au conseil de la fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Un collaborateur d'une société affiliée a participé durant l'exercice sous revue à la tenue de la comptabilité. Il n'a pas pris part au contrôle restreint

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Winterthur, 25 mai 2023

Consultive Revisions AG

Tatjana Widmer
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Martin Graf
Expert-réviseur

Annexe:
Comptes annuels 2022 (bilan, compte d'exploitation, tableau sur la variation du capital et annexe)

FONDATION ART-THERAPIE, Genève

Bilan

	Explications	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
ACTIF			
Liquidités		767 744	839 408
Stocks		2 700	2 700
Comptes de régularisation actifs	1	31 473	21 884
Actif circulant		801 917	863 993
Immobilisations corporelles		150	250
Immobilisations incorporelles	2	11 600	17 437
Actif immobilisé		11 750	17 687
TOTAL ACTIF		813 667	881 679
PASSIF			
Dettes résultant de livraisons et de prestations		47 661	42 202
Comptes de régularisation passifs	3	30 675	9 615
Engagements à court terme		78 336	51 817
Fonds ART-THERAPIE		125 042	79 305
Capital des fonds		125 042	79 305
Capital de la fondation		50 000	50 000
Capital lié		490 000	490 000
Capital libre		70 289	210 557
Capital de l'organisation au 31.12.		610 289	750 557
TOTAL PASSIF		813 667	881 679

Compte d'exploitation du 1er janvier au 31 décembre

	Explications	2022 CHF	2021 CHF
Donations reçues affectées		471 139	415 384
Donations reçues libres	4	382 466	453 246
Produits des livraisons et prestations		481	0
Produits d'exploitation		854 086	868 630
Charges de projets ou de prestations		- 609 569	- 505 076
Charge de collecte de fonds et de publicité générale		- 117 395	- 121 864
Charges administratives		- 141 271	- 132 638
Charges d'exploitation	5	- 868 235	- 759 578
Résultat d'exploitation		- 14 149	109 052
Résultat financier		- 1 077	- 250
Résultat avant variation du capital des fonds		- 15 226	108 802
Variation du capital des fonds		14 700	- 79 305
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)		- 525	29 497
<i>Allocations au capital de l'organisation</i>		525	- 29 497
		0	0

Tableau sur la variation du capital

2022	Etat 01.01.2022	Allocations	Transferts internes	Utilisations	Total variation	Etat 31.12.2022
Capital des fonds						
Fonds affectés						
Fonds ART-THERAPIE	79 305	471 139	139 742	- 565 144	45 737	125 042
Total capital des fonds	79 305	471 139		- 565 144	45 737	125 042

Capital de l'organisation						
Capital de la fondation	50 000	0	0	0	0	50 000
Capital lié	490 000	0	0	0	0	490 000
Capital libre	210 557	- 525	- 139 742	0	- 140 268	70 289
Total capital de l'organisation	750 557	- 525	- 139 742	0	- 140 268	610 289

2021	Etat 01.01.2021	Allocations	Transferts internes	Utilisations	Total variation	Etat 31.12.2021
Capital des fonds						
Fonds affectés						
Fonds ART-THERAPIE	0	415 384	0	- 336 079	79 305	79 305
Total capital des fonds	0	415 384	0	- 336 079	79 305	79 305

Capital de l'organisation						
Capital de la fondation	50 000	0	0	0	0	50 000
Capital lié	490 000	0	0	0	0	490 000
Capital libre	181 060	29 497	0	0	29 497	210 557
Total capital de l'organisation	721 060	29 497	0	0	29 497	750 557

Transferts internes

Le transfert interne du capital libre vers le capital des fonds affectés effectué au cours de l'exercice a dû être réalisé suite à des ajustements des années précédentes, car les principes comptables et d'évaluation décrits dans l'annexe ne sont appliqués que depuis l'année 2022.

Destinations

Fonds ART-THERAPIE

Le fonds ART-THERAPIE sert à promouvoir des programmes d'art-thérapie et de musicothérapie qui facilitent la guérison d'enfants, de nouveau-nés et d'adolescents gravement malades et hospitalisés.

Capital lié

Le capital lié comprend les réserves de la fondation constituées au cours des années précédentes. Celles-ci sont utilisées dans le sens du but de la fondation pour l'accomplissement de ses tâches.

Annexe aux comptes annuels

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21, les dispositions légales du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations) et les statuts; ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

L'application de ces principes a eu lieu pour la première fois lors de l'exercice 2022. Afin de garantir la comparabilité, l'exercice précédent a également été présenté au mieux dans la nouvelle structure.

En raison de la présentation en francs suisses (CHF) entiers, des différences d'arrondi peuvent apparaître.

Les principes d'évaluation suivants sont appliqués:

Liquidités

Les liquidités sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Il n'y a pas d'avoirs en monnaie étrangère.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat, déduction faite des éventuelles dépréciations de valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Ces actifs sont exclusivement constitués de matériel informatique, qui est amorti de manière dégressive à hauteur de 40%.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les valeurs immatérielles forme la page d'accueil. Les coûts activés sont amortis linéairement sur 3 ans.

Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les régularisations sont comptabilisées à la valeur nominale ou à la valeur calculée à la date de clôture du bilan.

Capital des fonds

L'enregistrement des transactions comptabilisées dans le capital des fonds se fait sur la base des valeurs nominales, qui sont saisies dans les décomptes des fonds.

Les **charges** et les **produits** sont régularisés en fonction de la date à laquelle ils ont été générés, conformément aux règles de la comptabilité d'exercice.

La répartition des charges d'exploitation entre les **charges de projets et de prestations**, les **charges de collecte de fonds et de publicité générale** et les **charges administratives** s'effectue selon la méthode Zewo.

Commentaires sur les postes des comptes annuels

1 Comptes de régularisation actifs	31.12.2022	31.12.2021
Donations libres année suivante	30 000	21 500
Divers	1 473	384
	31 473	21 884
2 Immobilisations incorporelles	31.12.2022	31.12.2021
Site internet	17 666	17 666
./. Correction de valeur	- 6 066	- 229
	11 600	17 437

Annexe aux comptes annuels

3 Comptes de régularisation passifs	31.12.2022	31.12.2021
Donations libres année en cours	21 400	0
Divers	9 275	9 615
	30 675	9 615

4 Donations reçues libres	2022	2021
de personnes morales et de fondations	373 313	441 896
de personnes privées	9 154	11 350
	382 466	453 246

5 Charges d'exploitation	2022	2021
Contributions et donations versées	- 485 839	- 405 076
Charges de personnel	- 290 676	- 262 399
Autres charges d'exploitation	- 85 784	- 91 774
Amortissements	- 5 937	- 329
	- 868 235	- 759 578

Indications en % selon la méthode Zewo		
Charges de projets ou de prestations	70.2%	66.5%
Charges de collecte de fonds et de publicité générale	13.5%	16.0%
Charges administratives	16.3%	17.5%

Nombre de collaborateurs/trices	2022	2021
Nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle	< 10	< 10

Conseil de fondation et direction

Le conseil de fondation a accompli son travail à titre bénévole, aussi bien l'année de référence que pour l'exercice précédent. Les frais de la présidente ont été remboursés. En outre, la présidente du conseil de fondation a fourni des prestations non rémunérées pour un total de 400 heures (année précédente: 400 heures).

La direction étant composée d'une seule personne, il n'est pas fait mention de la rémunération.